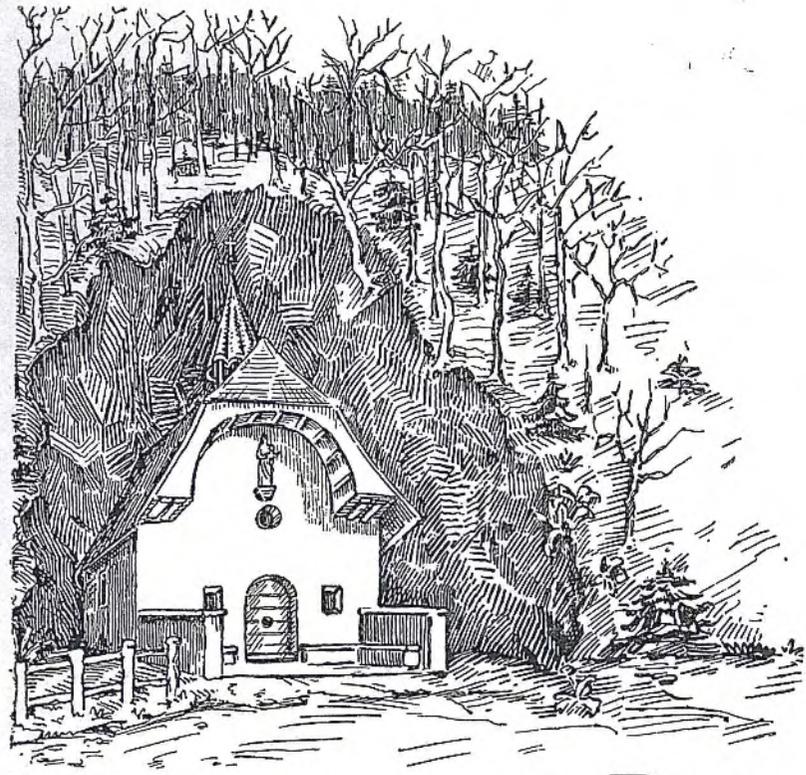
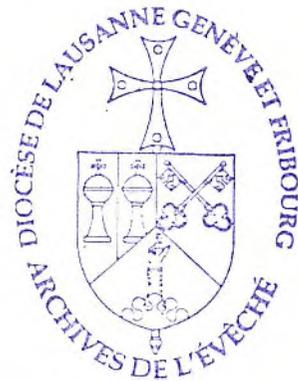


AD. MAGNIN

PÉLERINAGES FRIBOURGEOIS



FRIBOURG - J.M.P. - SAINT-PAUL





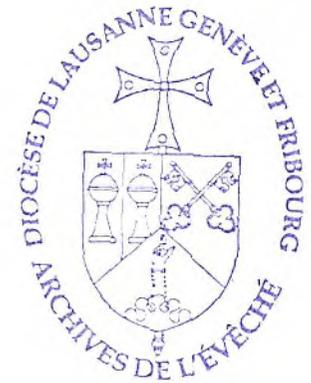
Virgo parens miserere mei: miserere meorum
Sis precor in nostro mitis agone comes.

AD. MAGNIN

PÈLERINAGES FRIBOURGEOIS

SANCTUAIRES DE MARIE

DEUXIÈME ÉDITION



FRIBOURG

IMPRIMERIE DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL

1928

vous excuserai-je si vous ne me soulagez et ne me prêtez votre concours et assistance ?

Voyez, ma Mère, que vous êtes contrainte à toutes mes demandes. Soyez donc exaltée sur les cieux et sur la terre, glorieuse Vierge et ma très haute Mère Marie ; et pour l'honneur et la joie de votre Fils, acceptez-moi pour votre enfant, sans avoir égard à mes misères et à mes péchés ; délivrez mon âme et mon corps de tout mal, et donnez-moi toutes vos vertus, surtout l'humilité. Faites-moi présent de tous les dons, biens et grâces qui plaisent à la Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Ainsi soit-il.



Notre-Dame de Monban

De très belles églises ont été élevées ces dernières années à la gloire de Dieu ; celle de Farvagny a ouvert la marche et elle est restée au premier rang. L'architecte qui l'a conçue et réalisée, M. l'abbé Ambroise Villard, après avoir élaboré le plan de plusieurs autres édifices religieux, a mis tout son cœur, tout son talent à faire très belle l'église de sa paroisse, et il a réussi. Sur sa tombe, on aura pu graver avec raison la parole du Psalmiste : *Domine, dilexi decorem domus tuee*, « Seigneur, j'ai aimé la splendeur de votre maison », et on aurait pu ajouter : « J'en ai scellé les pierres de mes sueurs. » Quel accueil le divin Maître a dû faire dans la Jérusalem céleste à celui qui l'a logé si bien sur la terre !

A côté de son superbe édifice gothique, Farvagny a la faveur de posséder deux chapelles où la Très Sainte Vierge, depuis des siècles, s'est montrée particulièrement généreuse : Monban et Posat. C'est du premier de ces sanctuaires que nous voulons essayer de redire l'humble histoire à cette heure.

La première page de ses annales est bien modeste. Ici, comme à Bethléem, c'est la pauvreté. Une simple image de Notre-Dame des Ermites, fixée à un grand chêne qui borde la forêt, voilà l'origine de cette chapelle. Mais voyez la suite. Un jour, l'évêque du diocèse,

Mgr Claude-Antoine Duding, apprend que, près de Farvagny, à l'orée du bois de Monban, des fidèles nombreux se rendent en pèlerinage et qu'on parle de faveurs extraordinaires.

L'Eglise a toujours encouragé la piété de ses enfants, mais, toujours aussi, elle a veillé à ce que cette piété ne s'égaré point.

Inspiré par cette prudence traditionnelle, l'Evêque du diocèse trouve à propos de procéder à une enquête. A cet effet, il charge M. Jolion, rév. curé de Massonnens et doyen du décanat de Saint-Prothais, d'aller à Farvagny, d'y recueillir des informations et d'en faire rapport à Sa Grandeur. Sans retard, M. Jolion se rendit à Farvagny.

Voici les principaux passages de la lettre que, dès le lendemain de sa visite, il adressait à Monseigneur :

« Suivant les ordres de votre Grandeur, je me suis transporté hier, avec M. le Chapelain d'Orsonnens, à Notre-Dame, nouvellement miraculeuse, au bois de Monban, du village, soit commune de Farvagny, où j'ai trouvé un joli oratoire de bois de sapin, tout récemment construit, dans lequel est une forme d'autel, décentement orné, sur lequel est une châsse de bois de sapin, divisée en deux parties ; dans celle du bas, il y a une image en papier de Notre-Dame des Ermites et, dans celle du haut, une petite statue de Notre-Dame des Ermites, embellie par les demoiselles Vonderveit... J'y ai vu plusieurs vœux (ex-voto) de fer, de cuivre et de bois. De là, je me suis rendu au château, chez Mgr le Baillif, où j'ai rencontré M. le Curé de Vuister-nens, M. le Curé et M. le Chapelain de Farvagny qui m'ont tous assuré que le Seigneur accorde en ce lieu beaucoup de grâces, à la gloire de sa Très Sainte Mère. Je ne puis pas en faire ici un fidèle détail, parce que je n'ai pas trouvé les propres (personnes) qui ont reçu des faveurs. C'est ce qui m'a obligé de prier M. le Baillif, homme de grande probité, piété et équité,

d'avoir la bonté de faire dresser un acte formel par son curial du contentement de cette dévotion et d'une demi douzaine de prodiges plus remarquables, arrivés à l'invocation de Notre-Dame. J'ai cru en devoir agir ainsi pour rendre un plus juste compte de cette naissante dévotion, et afin que Sa Grandeur puisse fondamentalement l'approuver ou l'interdire. »

Sig. : PIERRE-JOS. JOLION, *curé indigne.*

Massonnens, 5 juin 1726.

De son côté, M. Gallay, rév. curé de Farvagny, écrivait ce même jour à Monseigneur :

« M. notre Doyen de Massonnens a été ici hier de la part de Sa Grandeur Ill^{me} (pour informations). Il s'est adressé au seigneur Baillif (nous étions quatre prêtres avec lui). Il l'a prié, comme étant seigneur très pieux et exemplaire, de prendre les informations du juste et faire déposer entre les mains du sgr curial, par devant témoins, ceux qui ont reçu des faveurs, car il y en a plusieurs dans les paroisses voisines, et jusqu'à La Roche. Il a bien voulu s'en charger avec plaisir, car lui-même y a une grande dévotion, comme M^{me} sa mère et les demoiselles, qui y vont presque tous les jours faire leurs dévotions.

« On y a fait dernièrement un petit couvert, une espèce d'oratoire contre le chêne où l'image de la Vierge est posée, pour la mettre à l'abri des injures du temps. M. le Doyen aura l'honneur d'informer Sa Grandeur Ill^{me} plus amplement sous peu, car Mgr le Baillif et le Curial y ont déjà travaillé aujourd'hui avec succès et quand Sa Grandeur sera plus amplement informée de la vérité du fait, tous ces messieurs espèrent qu'elle ne contredira pas à cette grande dévotion. »

Farvagny, le 5 juin 1726.

N. GALLAY, *curé.*

Ce même jour, 5 juin, comme il vient d'être dit, plusieurs personnes étaient citées à comparaître au château de Farvagny et y faisaient leurs dépositions devant le seigneur Baillif Vonderweid et son curial.

Voici ce que nous trouvons de plus intéressant dans leurs témoignages :

« A la requête du Révérend Doyen de Massonnens et par la permission du très honoré seigneur Baillif Vonderweid, honorée Marie, femme de Jacques Jolion, meunier de Farvagny, a déclaré par la foi au soussigné ce qui suit : « Il y a quelques années déjà, son fils Jacques, actuellement à Paris, était souvent obligé de traverser le bois de Monban et, presque chaque fois, il entendait un bruit étrange, qui l'épouvantait. Il eut alors la pensée d'afficher à un chêne qui se trouvait en cet endroit une image de Notre-Dame des Ermites et depuis ce jour il n'a plus rien entendu. Après son départ pour Paris, cette image vint à être détériorée par de petites coquilles, Rudolphe, le frère de Jacques, y a placé une petite statue de Notre-Dame des Ermites que le R. P. Maillardoz lui avait donnée à Einsiedeln. Près de cette statue, la femme Jolion est venue placer des fleurs de lys, elles s'y sont conservées longtemps fraîches comme si elles avaient été plantées au jardin. Plusieurs personnes s'y sont rendues et attestent y avoir reçu de nombreuses faveurs. »

« Pierre Equey de Farvagny vient à son tour déposer que s'étant trouvé malade au point de se croire au dernier de ses jours, sa femme lui donna la pensée de recourir à Notre-Dame de Monban, ce qu'il fit avec la plus grande confiance ; une demi-heure plus tard, il s'est trouvé rétabli.

« Ce même jour, en présence des révérends Messieurs Gallay, seigneur curé de Farvagny et de Dom Crotta, chapelain à Posat, Joseph, fils de Claude Bossens, d'Estavayer, atteste qu'un de ses fils, âgé de 18 ans, avait perdu son bon sens au point qu'on fut obligé de



Chapelle de Monban.

le mettre à la chaîne. A l'instance des parents, ce pauvre malade fut admis au charitable hôpital de Fribourg; il y demeura pendant un mois, après quoi les médecins attestèrent que ce pauvre malade était incurable et qu'il n'en pourrait revenir que par miracle de Dieu. Le père fut donc obligé de ramener son enfant à Estavayer; le pauvre aliéné fit encore plus de sottises qu'auparavant. La commune obligea à l'enfermer en sa maison de crainte d'accident, d'incendie ou autres.

« Apprenant que Notre-Dame de Monban multipliait ses faveurs, il convoqua neuf de ses voisins, les priant de l'accompagner à l'oratoire de Notre-Dame de Monban, afin d'intercéder auprès d'elle en faveur de son fils. Ils s'y rendirent donc, emmenant avec eux le pauvre malade. Ils y allèrent neuf jours consécutifs. La Sainte Vierge les a exaucés; le jeune homme a recouvré toute sa raison. De sa triste maladie, il ne reste aucun vestige, et, aujourd'hui, atteste le père, il fait son travail aussi bien que tout autre et comme s'il n'avait jamais perdu son bon sens.

« Cette déclaration a été faite à Estavayer, en présence d'honnête Pierre Bossens, du Meytan, et Jean Mory, tisserand, qui assurent que le prénommé Joseph Bossens a bien déclaré le fait, tel qu'il s'était passé; le prédit Mory atteste que, pour sa part, il a obtenu aussi une grande faveur: il souffrait d'une hanche au point qu'il allait être obligé de quitter son métier, quand il eut recours à Notre-Dame de Monban. Comme il s'y rendait avec peine, voilà qu'en chemin, tout à coup et avant d'être arrivé à l'oratoire, il s'est senti guéri; sa souffrance a entièrement disparu. »

Un autre témoignage :

« Jacques Donzalla, du dit Farvagny, est parti pour Lyon ce printemps. A peine y fut-il arrivé qu'il fut atteint au visage d'un mal si grave qu'il se crut en danger de perdre la vie, ou tout au moins d'être défi-

guré. Il s'est souvenu de Notre-Dame de Monban, il s'y voua, avec la promesse de lui faire apporter un ex-voto et il s'est trouvé presque instantanément guéri. La lettre qu'il adresse à ses parents, les priant d'accomplir ce vœu, est mise sous les yeux du curial (notaire), le 6 juin 1726. »

Autre attestation :

« Je soussigné atteste en foi du curé que, souffrant du bras gauche, j'étais dans l'impossibilité de m'en servir pour élever la sainte Hostie. Je me suis rendu en pèlerinage à Notre-Dame de Monban, à deux reprises et, grâces à Dieu et à sa Sainte Mère, j'ai été guéri de cette infirmité et d'une autre qui me faisait également bien souffrir.

« Plusieurs de mes paroissiens ont eu recours à Notre-Dame de Monban et, à leur tour, en ont reçu de véritables faveurs. Je puis citer, entre autres, Jacques Gaillard, des Marches, et sa fille, qui souffraient particulièrement des yeux; Antoine Uldry, d'un bras paralysé, Jean Gougler, sergent, etc.

« Donnée à la bonne foi, à la cure d'Avry, le 6 juin 1726.

PHILIPPE PERROUD, curé.

Une dernière déclaration :

« Le sieur Pierre Seydoux, lieutenant de Massonnens, déclare et atteste par sa bonne foi en lieu de serment, qu'au printemps dernier il ressentit une douleur si violente au bras droit, qu'il devait constamment le mouvoir, soit qu'il fût arrêté, soit qu'il fût en marche, il ne pouvait pas même s'en servir pour porter les aliments à la bouche; il y avait trois mois qu'il souffrait, quand la pensée lui vint de se vouer à Notre-Dame de Monban. Il s'y rendit en pèlerinage, et, deux jours après les visites promises, il s'est trouvé entièrement guéri,

son bras n'a jamais été plus libre et plus fort. Il en rend grâces à Dieu par l'entremise de Notre-Dame qui lui a fait obtenir sa guérison. »

« En foi de quoi, les présentes sont expédiées par les voies requises, le 20 juin 1726. Présents, les honnêtes Christophe Bæriswyl, bourgeois et charpentier de Fribourg, et Jean Dénervoz de Bolle (Bouloz), résidant à Orsonnens, témoins priés.

PIERRE-JOS. EQUEY, *curial.* »

D'autres faveurs ont été consignées et, comme pour les précédentes, le procès-verbal en a été transmis à l'Evêché.

De tous ces témoignages, Mgr Claude-Antoine Duding conclut qu'il pouvait accorder l'autorisation de construire une chapelle près du bois de Monban.

Il invita la paroisse de Farvagny à se charger de cette entreprise, l'autorisant à percevoir les offrandes et à en administrer les capitaux et les intérêts.

Les autorités paroissiales, bien que favorables au projet, ne crurent pas devoir assumer cette responsabilité ; elles ne prévoyaient pas, dans leur prudence trop humaine, qu'un jour l'église de leur paroisse bénéficierait de la générosité des pèlerins de Monban. Cent soixante ans plus tard, les descendants de ces conseillers et leurs remplaçants feront oublier ce refus, en décidant la construction de leur magnifique église et en y travaillant de toutes leurs forces, de tout leur cœur.

En 1726, Monseigneur, surpris de cette fin de non-recevoir, ne se désista pas pour autant du projet qu'on lui avait soumis et qu'il avait approuvé de l'érection d'une chapelle à Monban. Il en confia la réalisation à Dom Gallay (de Charmey), curé de Farvagny, et à Mgr le Baillif Jacques Vonderweid. Ce dernier sera

l'homme providentiel de l'entreprise et le plus grand bienfaiteur du nouvel oratoire.

On dut se mettre à l'œuvre sans beaucoup de retard, puisque le 11 septembre 1727 on pouvait déjà dresser la charpente de la chapelle.

Les comptes, admirablement tenus par M. Vonderweid, nous donnent des détails très intéressants sur cette construction.

Farvagny donna une bonne partie des bois nécessaires. Cependant, on fit appel aux paroisses voisines ; ainsi, on alla quêter des planches à Autigny.

Les corvées furent généralement payées. Le travail de charpenterie fut confié à Maître Zumwald et celui de la maçonnerie au Maître Grauser. L'autel est l'œuvre de Bousquet et Marmoud, le premier maréchal et le second menuisier ; il paraît avoir coûté 28 écus. La chaux provient du « rafour » de Rossens ; elle fut payée 23 batz la bosse. Les tuiles viennent d'Haute-rive ; il en a fallu 8,000 et on les a payées 4 écus $\frac{1}{2}$ le mille. La livre de poudre pour faire sauter les pierres a coûté 5 batz. On a déboursé 2 écus pour les neuf journées que le maçon a employées à paver les alentours de la chapelle.

La cloche a été fondue par Maître Klely ; elle a coûté 54 écus. Elle a été payée presque entièrement par Mgr le sénateur Gottrau, qui a donné sept louis d'or, et M. Emmanuel Vonderweid.

M. l'abbé Wicht, secrétaire de l'évêché, est venu bénir la chapelle le 20 mai 1728 ; il y a célébré la première messe et il a reçu, pour la pierre sacrée et ses honoraires, 7 écus 12 batz.

Le 11 février, M. Vonderweid prévient Mgr Gottrau, sénateur, que des garnements se sont introduits dans la chapelle et y ont dérobé divers objets de peu de valeur. Cependant, « pour prévenir d'ultérieures friponneries » il veut faire forger une belle grille pour fermer le chœur de cet oratoire.

La grille pèse 1,000 livres (500 kg.), à 7 baches par livre (150 fr. environ); avec l'ornementation, elle est revenue à 65 écus.

A cette même date, M. Vonderweid démontre la nécessité d'une sacristie. Pour la construction de cette annexe, il a déjà fait un contrat avec maître Jacques Fasel, qui se charge de tout le travail, y compris les matériaux, pour 160 écus. La sacristie sera voûtée. Elle aura 15 pieds « de carrure ».

La chapelle a coûté de 1,000 à 1,100 écus (3,500 fr. environ). L'édifice achevé, on songea à élaborer un règlement; tout semble y être prévu et bien déterminé: attributions de messes, de *Salve*, honoraires et devoirs du sacristain.

Il est bien entendu que le pèlerinage ne doit donner lieu à aucune réjouissance profane, et, dans le cas où cela arriverait, l'Evêque réserve pour lui et ses successeurs le droit de fermer la chapelle.

Un administrateur est nommé pour tenir le rentier. M. Vonderweid devait remplir durant plusieurs années cette fonction.

La consécration de la chapelle eut lieu le 29 juillet 1732. Mgr Claude-Antoine Duding accomplit cette cérémonie, à l'occasion d'une visite pastorale à Farvagny.

La Sainte Vierge, qui s'était montrée si généreuse, alors qu'elle n'avait pour la représenter qu'une pauvre petite statue et un abri rudimentaire, ne devait pas l'être moins le jour où ses enfants lui auraient érigé une chapelle plus digne de son titre de Mère de Dieu.

Du Livre d'or de Notre-Dame de Monban, nous n'avons cité que la première page; les faveurs ont continué, faveurs spirituelles d'abord: ce sont les plus précieuses, et, pour celles-là, il n'y a pas toujours des ex-voto, elles restent souvent le secret des âmes; ensuite faveurs temporelles de tout genre: l'affluence des pèlerins, qui venaient même de la Savoie, l'abon-

dance des offrandes, en sont des témoignages. Ces offrandes non seulement suffirent à payer tous les frais de la construction et ornementation de la chapelle, mais, dès l'an 1733, Mgr Duding pouvait dire dans un recès: « Comme la commune de Farvagny a fait couper beaucoup de bois, afin que la chapelle fût bâtie commodément, nous permettons de prendre 12 écus des biens de cet oratoire et de les appliquer à l'achat d'ornements pour l'église paroissiale. »

En 1744, le 5 février, l'Evêque « considérant à nouveau l'augmentation considérable des rentes de la chapelle, sans que, jusqu'ici, on y ait célébré quelques messes spécialement pour les bienfaiteurs, trouve à propos, pour augmenter la dévotion aussi bien que pour la consolation spirituelle des dits bienfaiteurs, de destiner 14 écus bons de rente, pour y faire chanter, à la susdite intention, chaque mois une messe, et tous les samedis de l'année, comme aussi la veille des principales fêtes de la Sainte Vierge, on y chantera les litanies avec les *Ave* et l'antienne convenable au temps. Ces 14 écus sont assignés au R. chapelain de Farvagny et il lui est enjoint d'accomplir les dites charges, selon l'intention susdite, en commençant en la présente année 1744, et en continuant si longtemps que Nous et Nos successeurs le trouveront favorable. »

Bienfaiteur de la chapelle à la première heure, l'ancien baillif Jacques Vonderweid le fut encore au soir de sa vie. A sa mort, survenue en 1745, il légua à ce sanctuaire, dont il avait avec tant de sollicitude dirigé la construction, la moitié de sa vaisselle d'argent, du poids de 236 onces (7 kg. 375 gr.). L'autre moitié fut donnée à l'hospice des Capucins de Romont, pour la bâtisse de l'église. Un beau calice en vermeil avec la patène, du poids de 25 onces $\frac{1}{2}$, de jolies burettes en argent et leur bassin, pesant 23 onces, proviennent de la fusion de cette vaisselle et sont dédiés à Notre-Dame de Monban.

La reconnaissance des favorisés de Notre-Dame de Monban continuait à la fin du XVIII^{me} siècle. En voici une preuve :

En 1777, on fit de grandes réparations à l'église paroissiale et, entre autres travaux, on élargit la nef. Ici encore, nous voyons l'Evêque du diocèse permettre, comme l'avait fait jadis Mgr Claude-Antoine Duding, de puiser dans le tronc des offrandes de la chapelle de Monban, ou dans son Rentier. Sur la porte latérale de l'ancienne église, on pouvait lire cette inscription qui le rappelait :

SUMPTIBUS BEATAE VIRGINIS DE MONTBIAN, AUSPICIIIS
AC MUNIFICENTIA R. D. NICOLAI DE MONTENACH, CURIS
R. D. LIAUDAT, HAEC PII TEMPLI NOVI AEDIFICATA
SURREXIT. 1777.

La nef a été construite avec l'argent de la chapelle de Monban, sous les auspices et par la libéralité de Nicolas de Montenach et la direction du Rév. curé Liaudat, en 1777.

Je ne sais si cette inscription a pu être conservée, mais ce qui est certain, c'est que Farvagny aime sa pieuse chapelle de Monban, et les fidèles de cette paroisse gardent, gravé dans leur cœur, le souvenir de bien des faveurs obtenues par l'intercession de la Mère très puissante, très aimante qui, de là-haut, veille sur eux.

J'ignore s'il y a encore des fidèles qui gravissent tous les jours la sainte colline, comme le faisaient jadis les membres de la famille du pieux baillif ; mais, le dimanche en particulier, elles sont nombreuses les visites que la Sainte Vierge reçoit de ses chers protégés. En la solennité du Rosaire, elle est particulièrement imposante la grande procession paroissiale, qui va dire à notre Mère du ciel sa reconnaissance et renouveler sa consécration.

Cette confiance et cette gratitude sont témoignées aussi par le soin avec lequel la chapelle est entretenue. Assurément, s'il avait eu pour architecte M. le Curé Villard, ce sanctuaire serait plus artistique, mais, tel qu'il est, dans sa simplicité, dans son cadre de grands sapins qui, malheureusement, s'éclaircissent, l'oratoire de Monban a son cachet et il attire les âmes pieuses. Au frontispice de sa façade d'entrée, on voit une ancienne statue de la Sainte Vierge. Elle se trouve déjà là, comme pour venir à la rencontre de ses enfants. Une inscription nous rappelle comment nous devons la saluer : *O clemens, o pia, o dulcis Virgo Maria !* O clémente, ô bonne, ô douce Vierge Marie ! puis le millésime de la construction de la chapelle : *A^o Domini 1727* ; enfin, à droite et à gauche, on voit les armes et le nom de M. Gallay, curé de la paroisse et celles des Vonderweid.

D. M. GALLAY, PAROCHUS 1727.

M^r. JACQUES VONDERWEID, BAILLIF 1727.

En entrant, le pèlerin cherche d'instinct une antique image ou statue, celle devant laquelle tant de pieux fidèles sont venus s'agenouiller.

Approchez-vous de la grande grille, vous verrez un autel, ayant pour rétable un tableau représentant la Très Sainte Vierge, puis, au-dessus, une petite statue : c'est celle de la *Reine de Monban*.

Elle est bien humble votre image, ô Mère, et comme elle nous prêche votre vertu de prédilection. Se montrer sous de si frêles apparences et faire tant de bien, paraître si pauvre et être si libérale, si maternelle ! Comme on reconnaît bien là la Mère de celui qui se cache sous les apparences d'une petite hostie pour opérer les plus grands miracles.

Agenouillez-vous, pieux pèlerins, la Mère qui vous a attirés ici vous ouvre ses bras, son cœur ; dites-lui

votre amour, vos péchés, votre misère, mais aussi votre confiance. Dites-lui vos peines et demandez-lui de vous parler, de vous rappeler ses vertus, sa soumission à l'adorable volonté de Dieu, le prix de la souffrance ; demandez-lui de vous dire quelque chose de la béatitude qui attend, là-haut, ceux qui, ici-bas, auront semé dans les larmes ; demandez-lui le courage pour continuer l'ascension du calvaire, l'ascension du paradis ; demandez-lui la pureté du corps et de l'âme et la grâce d'une bonne mort.

Notre-Dame de Monban, priez pour nous, afin que nous soyons dignes des promesses de Jésus-Christ !



Notre-Dame de Posat

 l'origine de cette chapelle, nous trouvons la première communauté de religieuses qui se soit établie dans notre canton : les Norbertines ou Prémontrées.

Un monastère de ces religieuses avait été fondé à Humilimont, peu après l'arrivée des religieux de cet Ordre, c'est-à-dire vers 1137.

Les recrues arrivèrent nombreuses dans ce nouveau couvent ; on y trouve entre autres des filles de chevaliers, telles Agathe et Awie de Sorens-Everdes, de la famille des fondateurs d'Humilimont.

Des religieuses du même Ordre vinrent s'implanter aussi à Rueyres (sur Vevey). En 1141, l'Evêque de Genève, Arducius, donne « à la Sainte Vierge et aux religieuses de Rueyres » la moitié des redevances qu'il tenait de l'Evêque de Lausanne, sur les prairies du territoire de Chexbres. Un religieux de l'abbaye de Joux était à la fois administrateur et aumônier du couvent de Rueyres. Cette maison a dû s'éteindre avant 1250, car, à cette date, Jean, évêque de Lausanne, parle de cette maison comme d'une ferme avec chapelle, sans faire aucune mention de religieuses. (Mémorial de Fribourg, II, 289.)

Revenons aux Norbertines d'Humilimont. Deux ou trois ans après sa fondation, ce couvent était transféré